

# Défense des droits des migrants

Stratégie proposée à la Commission SI du 10 octobre 2014

---

Cette stratégie s'appuie sur un travail mené en groupe restreint depuis novembre 2013, des bilans thématiques (missions internationales ; lien avec le mouvement ; soutien aux OSC ; place dans les réseaux) et la stratégie partenariale à l'internationale présentée au Conseil national le 19 juin 2014.

## ▪ 2007-2014 : le soutien à la société civile comme mode d'action principal

De 2007 à 2014 notre stratégie a reposé sur l'appui à la société civile comme principal objectif et mode d'action. L'idée était qu'un changement durable sur les droits des migrants passe par les sociétés civiles nationales, et que le renforcement de capacités, la mise en réseau des acteurs au Sud et la mutualisation des compétences permettent aux partenaires de construire ou renforcer la résistance aux violations des droits des migrants.

Pour la Cimade cette approche s'est traduite par la coordination d'un projet de grande ampleur, puis sa co-coordination avec l'association Alternatives Espaces Citoyens - Niger - de 2012 à 2014. L'appui aux acteurs des sociétés civiles a donné des résultats différents selon les pays et associations (voir la fiche bilan 4 : Soutien des OSC) dont nous pouvons tirer les constats généraux suivants :

- L'appui aux acteurs des sociétés civiles aboutit à des résultats plus lents mais beaucoup plus durables et pertinents que l'action directe
- L'impact de notre action sur la société civile a été majeur lorsqu'il y a eu une présence accrue de la Cimade sur le terrain et une forte concordance des projets politiques (ex : FTDES, AMDH, GADEM).
- Beaucoup de partenariats ont démarré sans financement (Maroc, AME) ; celui-ci n'est donc pas un but en soi, même si financer la structure permet de professionnaliser les associations. Il faut cibler notre appui financier, et assumer le positionnement de bailleur qu'il nous amène à avoir.

## ▪ 2015-2018 : la Défense des droits des migrants portée par le plaidoyer conjoint et les partenariats de collaboration, en lien avec le mouvement

Depuis la crise économique de 2008 le discours xénophobe se banalise ; les Etats rejettent leur responsabilité face aux violations des droits et maintiennent une approche sécuritaire et répressive de plus en plus technologique. Au niveau européen, la logique sécuritaire est confirmée par le renforcement de Frontex, seule réponse – inadéquate - aux naufrages dramatiques, et la signature de partenariats pour la mobilité et d'accords de coopération y compris avec des pays comme la Libye. Les Etats européens ciblent de plus en plus les pays d'origine pour garantir un retour « définitif » et l'APD européenne reste conditionnée aux contrôles migratoires.

La société civile au Sud demande aujourd'hui des comptes aux gouvernements (Tunisie - disparus en mer, Maroc - situation des sub-sahariens). Des institutions s'alarment des conséquences de la politique migratoire européenne (rapports de l'assemblée parlementaire du conseil de l'Europe, du rapporteur spécial pour les droits de l'homme des migrants, du HCR). Aujourd'hui, le soutien aux OSC laisse la place à des partenariats plus collaboratifs, dans lesquels la Cimade peut davantage avoir une voix propre.

La stratégie **Défense des droits des migrants 2015-2018** permettra à la Cimade de développer un plaidoyer fort sur ces questions, en lien avec la chargée des questions européennes. Pour que les activités soient cohérentes avec l'ensemble du travail de l'association, la stratégie sera mise en œuvre en coordination avec les commissions nationales et avec les régions. Une attention particulière sera portée à l'information du Mouvement (Bureaux régionaux, Session, AG). Un lien renforcé avec la chargée de sensibilisation permettra à la Commission SI, à travers cette stratégie, de continuer à développer son rôle de pôle ressource pour le Mouvement.

De plus, un nouveau positionnement est prévu dans le cadre du projet Loujna-Toukaranké. La Cimade va se retirer progressivement de la gestion administrative et financière et de l'animation du collectif, et développer des actions de plaidoyer conjointes avec les membres. Elle apportera un soutien en termes de recherche de financements, et va soumettre une demande à l'AFD pour assurer la continuité du collectif et les activités conjointes.

## Stratégie 2015-2018

**L'objectif général de notre action est de contribuer à l'amélioration des droits des migrants dans les pays de départ, de transit et aux frontières de l'UE.**

L'objectif spécifique 1 est que les politiques migratoires européennes et africaines n'entraînent pas de violations des droits des migrants dans les pays de départ, de transit et aux frontières sud de l'UE notamment.

L'objectif spécifique 2 est que des synergies soient développées en cas de violations des droits des migrants dans d'autres pays (Israël et Egypte notamment)

**Objectif spécifique 1 : Les politiques migratoires européennes et africaines n'entraînent pas de violations des droits des migrants dans les pays de départ, de transit et aux frontières sud de l'Union Européenne notamment.**

### **Axe 1 : Externalisation et coopération avec les Etats non membres de l'UE**

La coopération avec les Etats non membres de l'UE est en enjeu majeur des politiques migratoires. Que ce soit dans le cadre des accords de travail signés par Frontex, ou des partenariats pour la mobilité que la Commission européenne entend signer avec les pays du pourtour méditerranéen suite aux printemps arabes, cette coopération joue un rôle majeur. L'enjeu, pour la Cimade, est que *les mesures prises dans le cadre de la coopération de l'UE avec les Etats non membres soient respectueuses des droits des migrants.*

#### **Externalisation et coopération avec les Etats non membres de l'UE**

*Les mesures prises dans le cadre de la coopération de l'UE avec les Etats non membres sont respectueuses des droits des migrants.*

Synergies internes avec la Chargée des questions européennes ; la Commission Eloignement, les régions Cimade.

Synergies externes avec Migreurop, le REMDH, les partenaires de Loujna.

<b>1. Collecte de données</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mener un projet pilote d'analyse des partenariats pour la mobilité en partant du cas du Maroc, en lien avec les partenaires marocains, Migreurop et le REMDH : obtenir et décrypter l'information sur le contenu de ce partenariat, y compris le volet financier. Produire un document d'analyse et le cas échéant de plaider à destination des institutions françaises, européennes et marocaines.</li><li>▪ Au sein de la campagne Frontexit, poursuivre le travail d'analyse sur la coopération entre Frontex et les Etats tiers et approfondir à travers une étude le rôle de la France dans Frontex.</li><li>▪ Organiser, en lien avec Migreurop, une mission d'observation à Ceuta et Melilla : produire un rapport de mission et un document de plaider ; cette mission s'inscrit dans un projet d'observation des frontières pour lequel sont aussi prévues 2 autres missions (Calais / Lampedusa)</li><li>▪ Réaliser une veille sur les thèmes suivants : politiques nationales (Maroc, Tunisie, Sénégal) ; signature de Partenariats pour la mobilité et accords de réadmission ; programmes de coopération menées par l'OIM, l'ICMDP, l'EUBAM (Libye) ; le 11<sup>ème</sup> FED et la mise en œuvre des PIN dans les pays de Loujna-Toukaranké.</li><li>▪ A terme, envisager un travail de collecte de données et analyse pour d'autres zones (pays à l'Est de l'UE, Mayotte...)</li></ul>
<b>2. Plaidoyer</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Développer des actions de plaider sur l'externalisation auprès des députés européens et français, des représentants de la France à Bruxelles en lien avec le poste Europe et les régions sur la base de nos documents d'analyse et de plaider.</li></ul>

## Axe 2 : La dénonciation au Sud et au Nord des violations des droits des migrants

Les militants et le grand public, au Nord comme au Sud, sont des acteurs de changement. La Commission SI est un pôle ressource pour le Mouvement, ce qui passe notamment par la production d'outils et la proposition de mobilisation pour les régions. Cela permettra que *les violations des droits des migrants soient dénoncées à travers des actions de sensibilisation et de plaidoyer menées au Sud et au Nord.*

<b>La dénonciation au Sud et au Nord des violations des droits des migrants</b> <i>Les violations des droits des migrants sont dénoncées à travers des actions de sensibilisation et de plaidoyer menées au Sud et au Nord.</i>	
Synergies internes : chargée de sensibilisation ; chargée des questions européennes ; service Communication ; Commission Asile ; DNR ; groupes SI en régions. Synergies externes : partenaires de Loujna-Toukaranké et d'autres pays ; membres de Frontexit ; instituts de recherche	
<b>1. Collecte de données sur les violations des droits des migrants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser des missions d'observation conjointes au Maghreb / Afrique de l'Ouest sur le traitement des migrants et demandeurs d'asile subsahariens au Maghreb avec les partenaires de <i>Loujna-Toukaranké</i> (Maroc/Sénégal ; Algérie/Niger/Mali).</li> <li>▪ Accompagner les partenaires dans la création d'outils de collecte de données sur les violations des droits des migrants (échanges professionnels, missions) – <i>Loujna-Toukaranké</i>.</li> <li>▪ Mener des missions d'urgence pour documenter des cas de violation des droits des migrants.</li> <li>▪ Suivi de la législation sur l'asile au Maroc et en Tunisie.</li> <li>▪ Organiser des séminaires de réflexion sur des thématiques de fond : retours volontaires, sensibilisation au départ en vue d'aboutir à des positionnements communs et/ou des mécanismes ou actions conjointes – <i>Loujna-Toukaranké</i></li> </ul>
<b>2. Sensibiliser les partenaires et le mouvement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Co-organiser avec les groupes locaux 2 journées / par an de décryptage des enjeux géopolitiques et migratoires ; donner la parole aux partenaires et acteurs de terrain (2015 : Sahel / Israël-Palestine ; 2016 : Disparus en mer).</li> <li>▪ Selon le thème de Migrant Scène, participer à l'élaboration du contenu et partager les outils de sensibilisation SI ; participer à la sensibilisation sur les migrations internationales dans le cadre de Migrant Scène</li> <li>▪ Soutenir l'organisation de Migrant Scène au sud (Niger, Maroc, Mauritanie) – <i>Loujna-Toukaranké</i> et favoriser la venue de partenaires au nord</li> <li>▪ Poursuivre les formations / sensibilisation en région (Frontexit, autres...)</li> <li>▪ Favoriser la valorisation des actions et partenaires SI lors des sessions, en fonction du thème choisi</li> </ul>
<b>3. Produire des outils pour le mouvement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Co-rédiger un dossier Causes Communes par an.</li> <li>▪ Participer à un état des lieux de l'existant sur les fiches pays asile piloté par la Commission asile</li> <li>▪ Actualiser les supports de formation notamment pour les sessions de sensibilisation Frontexit en régions, et éventuellement au Sud</li> </ul>
<b>4. Organiser le plaidoyer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédiger des rapports de mission et des documents de plaidoyer</li> <li>▪ Mener un plaidoyer conjoint avec les partenaires du Sud, les associer à notre plaidoyer européen en lien avec les partenaires du Nord</li> </ul>

### **Axe 3 : Entraves à l'accès au territoire européen : disparus et morts aux frontières, demandeurs d'asile et réfugiés**

Depuis le début des années 2000 et avec la mise en place de l'agence Frontex en 2005, l'accès au territoire européen est devenu de plus en plus difficile pour les personnes en quête de protection internationale, et devant qui les voies d'accès au territoire se ferment. Il est particulièrement important que *la responsabilité des Etats européens et du Sud soit documentée et dénoncée dans les cas de disparitions et décès dans les zones frontalières du fait des mesures sécuritaires. Il faut que l'accès au territoire européen ne soit pas entravé pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.*

<b>Entraves à l'accès au territoire européen : disparus et morts aux frontières</b> <i>La responsabilité des Etats européens et du Sud est documentée et dénoncée dans les cas de disparitions et décès dans les zones frontalières, du fait des mesures sécuritaires. L'accès au territoire européen n'est pas entravé pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.</i>	
<p>Synergies internes : chargée des questions européennes ; chargée de sensibilisation ; DNR ; groupes SI en régions.</p> <p>Synergies externes : partenaires de Loujna ; B4P ; Watch the med ; Frontexit ; GISTI ; Migreurop ; associations israéliennes</p>	
<b>1. Collecte de données : morts et disparus aux frontières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'implication des partenaires de Loujna-Toukaranké (Maroc/Espagne, Niger/Algérie) dans la collecte de données; renforcer les liens avec d'autres acteurs travaillant sur ces questions et/ou le contentieux</li> <li>▪ Missions de terrain (Cimade ou partenaires) en fonction de l'actualité</li> </ul>
<b>2. Cadre de concertation avec d'autres associations et réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animer un cadre de concertation régulier des associations travaillant sur les morts et disparus en mer : suite de B4P – réunion tous les 3 mois et en cas de forte actualité.</li> <li>▪ Apporter un support à la médiatisation par des partenaires lors d'évènements (conférence de presse, CP, Commémoration, campagne).</li> <li>▪ S'associer à d'éventuelles initiatives inter associatives sur le sujet.</li> </ul>
<b>3. Sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser des sessions de sensibilisation en régions en élaborant et actualisant les supports</li> <li>▪ Organiser une journée de décryptage sur les disparus et morts en mer (2016) en lien avec un groupe Cimade en région.</li> </ul>
<b>4. Entraves à l'accès au territoire européen pour les demandeurs d'asile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mission en Libye quand la situation sécuritaire le permettra pour témoigner des entraves à l'accès au territoire européen; collecter des données sur les « profils » des DA et réfugiés qui prennent la mer (Erythréens, Syriens) ; produire un rapport de mission</li> <li>▪ Mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer sur la base de ce rapport.</li> <li>▪ Veille sur l'évolution de la situation politique et migratoire en Libye</li> </ul>

**Objectif spécifique 2 : Des synergies sont développées en cas de violations des droits des migrants dans d'autres zones (Israël et Egypte notamment)**

**Axe 1 : Soutien à la défense des droits des migrants dans d'autres zones**

La situation des migrants est dramatique aussi dans des pays dont les politiques migratoires ne sont pas influencées directement par les politiques européennes. Dans la région ciblée par l'Objectif spécifique 1, la situation en Egypte et en Israël doit être prise en compte et des *synergies développées en cas de violations des droits des migrants*. A terme cet objectif spécifique peut cibler d'autres zones géographiques.

<b>Soutien à la défense des droits des migrants dans d'autres zones</b> <i>Des synergies sont développées en cas de violations des droits des migrants en Israël et Egypte</i>	
Synergies internes avec le groupe Israël-Palestine ; chargée de sensibilisation ; chargée des questions européennes Synergies externes avec les associations Israéliennes et Egyptiennes ; Migreurop	
<b>1. Collecte de données</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Associer les associations israéliennes à nos recherches sur les entraves au droit d'asile pour les migrants ; les mettre en réseau avec Migreurop</li><li>▪ Organiser, quand la situation sécuritaire le permettra, une mission d'observation en Egypte en lien avec l'IRD.</li><li>▪ Mener une veille sur les politiques migratoires en Egypte / Israël</li></ul>
<b>2. Plaidoyer</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Relayer le plaidoyer des associations israéliennes de défense des droits des migrants, notamment sur la situation des personnes sorties de « l'enfer du Sinaï »</li></ul>
<b>3. Sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Co-organiser en 2015 avec une région Cimade une journée de décryptage des enjeux géopolitiques et migratoires en Israël-Palestine, et inviter des associations israéliennes.</li></ul>